



La présente modification vise à :

- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

Effacer :

IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le 06 aout 2019 à 14 00 hnc. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à 121 2e Avenue, Manning (AB).

Insérer :

IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le 06 aout 2019 à 14 00 hnc. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à Détachement de Manning, 304 6e Avenue N.-E., Manning (AB).

Remplacez l'énoncé des travaux d'origine par ce qui suit:

RÉSIDENCE MANNING – AMÉLIORATIONS DIVERSES – KBU297

OBJECTIF

Résidence : enlever et remplacer les bardeaux d'asphalte, la porte-fenêtre arrière et son cadre et une fenêtre du sous-sol; achever la pose de cloisons sèches (fini plâtre et ruban et apprêt d'impression) et le plafond suspendu dans le sous-sol; installer le revêtement de sol en planches de vinyle dans le sous-sol seulement; installer le système de climatisation central dans la résidence. Remplacer les escaliers à l'avant et sur le côté avec une solution en béton préfabriqué ou en bois traité sous pression avec mains courantes doubles.

Garage : enlever et remplacer les bardeaux d'asphalte. Remplacer la porte piétonne et la porte relevable.

CONTEXTE

La Résidence Manning KBU297 a été construite en 1979. Le bâtiment d'une superficie utilisable totale d'environ 86,2 m² (927,8 pi²) possède un toit incliné traditionnel conçu pour l'installation de bardeaux.

ÉTENDUE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit immédiatement signaler au chargé de projet toute préoccupation qu'il pourrait avoir au cours des étapes de l'évaluation, de la préparation ou de la mise en œuvre, avant de poursuivre les travaux, afin que l'on puisse déterminer si la réalisation du projet nécessitera la prise de mesures supplémentaires.

Travaux requis

- Le remplacement des matériaux de couverture sur la résidence principale et le garage doit comprendre ce qui suit :
 - Enlèvement de toutes les couches existantes de bardeaux et de matériaux de couverture jusqu'aux panneaux de contreplaqué du toit.
 - Réparation de tout panneau de contreplaqué de toit existant endommagé.
 - Installation d'une nouvelle protection ou barrière de 44 po contre la glace et l'eau le long des avant-toits et des noues.
 - Installation d'un nouveau papier-feutre n° 15 sur toute la surface du toit.
 - Installation de moulures d'arêtier et de faîtage propres au fabricant de bardeaux retenu.



- Installation d'un rang de départ le long du périmètre du toit selon les spécifications du fabricant de bardeaux retenu.
- Installation des nouveaux bardeaux architecturaux d'asphalte-fibre de verre à teinte foncée. Les bardeaux GAF Timberline HD sont un produit acceptable; la couleur s'assimile de près à celle existante.
- Installation de nouveaux événements de comble assortis à la couleur du toit.
- Installation d'un nouvel événement en col de cygne de 6 po pour un ventilateur de salle de bain ou de cuisine.
- Installation de nouveaux abergements de plomberie Duraflo de 4 po.
- Installation d'un nouveau larmier en acier galvanisé le long de tous les avant-toits.
- Enlèvement et élimination de tous les vieux matériaux et déchets afin qu'ils soient recyclés et nettoyage complet du sol.
- Nettoyage des gouttières.
- L'entrepreneur doit se conformer aux spécifications du fabricant et au code du bâtiment de l'Alberta (Alberta Building Code).
- Fourniture d'un nouvel appareil de conditionnement d'air central à haute efficacité suffisant pour réguler la température de l'ensemble de la résidence. L'appareil doit avoir un taux de rendement énergétique saisonnier (SEER) d'au moins 13, posséder une garantie du fabricant d'au moins 10 ans et répondre aux exigences Energy Star. Un produit acceptable est le climatiseur central Infinity 16 24ANB6 de Carrier, ou un produit équivalent.
- Fourniture et installation d'une nouvelle porte-fenêtre et d'une nouvelle fenêtre de sous-sol.
 - La nouvelle porte coulissante doit être assemblée en usine dans le cadre.
 - La porte et la fenêtre doivent être assemblées en usine. Fenêtre en PVC rigide préfini sans entretien, avec verre, triple vitrage, quincaillerie actionnable, bourrelet de calfeutrage et moustiquaire en fibre de verre.
 - La porte et la fenêtre doivent comporter tous les ancrages, toutes les fixations et toutes les cales nécessaires.
 - La porte et la fenêtre doivent être conformes au *Code canadien d'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments* et aux exigences actuelles du CNB ou de la SCHL. Les exigences les plus strictes s'appliquent.
 - La nouvelle porte et la nouvelle fenêtre doivent être couvertes par une garantie du fabricant de 20 ans.
 - Remplacement des boiseries intérieures de la porte et de la fenêtre par une moulure en panneau de fibres de 5/8 po x 3 ¼ po apprêtée et peinte de façon assortie aux boiseries existantes.
- Plancher du sous-sol : Fourniture et installation d'un nouveau revêtement de sol en planches de vinyle à la grandeur du sous-sol. Le produit Armstrong Flooring LUXE Plank avec des planches FasTak Install Limed Oak-Chateau Gray de 48 po x 7 po est acceptable, ou un produit équivalent. Protection contre tout dommage du matériau de revêtement de sol nouvellement installé pendant les autres activités de rénovation.
- Achèvement du plafond suspendu au sous-sol : achèvement de l'installation du plafond avec des matériaux assortis à ceux existants.
- Murs du sous-sol : achèvement de l'installation des cloisons sèches (1/2 po). Fourniture du plâtre et du ruban et application de la couche de finition de composé à joint sur tous les joints afin que les murs soient prêts pour la peinture. Application de deux couches d'apprêt d'impression blanc.
- Possibilité de « travaux mineurs » d'élimination de moisissure à proximité du cadre de la porte-fenêtre. Les « travaux mineurs » sont définis comme des « travaux de nettoyage et de



remplacement de quantités minimales de matériaux comme des poteaux, de l'isolant, des cloisons sèches et du support de revêtement de sol ».

- Porte piétonne
 - Creuse, 45 mm d'épaisseur avec 1,2 mm d'acier traité contre la corrosion. Dimensions : 914 mm x 2 133 mm. Isolée.
 - Cadre : acier de 1,6 mm, avec gâche ronde à emboîtement pour course de pêne dormant de 25 mm. Jointoiement de la région de la gâche pour prévenir toute extension.
 - Peinture d'une couleur claire (sera choisie par la GRC locale).
 - Charnières : robustes, au moins quatre par section, boulonnées et espacées à au plus 762 mm.

- Porte relevable
 - Aluminium, 45 mm d'épaisseur.
 - Peinture d'une couleur claire (sera choisie par la GRC locale).
 - Le cadre doit être compatible avec la porte.
 - Charnières : robustes, au moins quatre par section, boulonnées et espacées à au plus 762 mm.